

Asbl Touche Pas à mes Certificats Verts



Notre Association Sans But Lucratif, qui regroupe actuellement plus de 16.000 familles, est née d'un collectif apolitique citoyen.

Nous représentons les petits producteurs d'électricité photovoltaïque qui luttent pour conserver leurs droits acquis et légitimes.

DEUX confirmations sont arrivées ces dernières semaines :

- ◆ Application d'une tarification pour l'utilisation du réseau électrique à partir de janvier 2017. Le montant que vous devrez payer (plusieurs centaines d'euros par année) peut être calculé directement sur notre site web : <http://www.touche-pas-a-mes-certificats-verts.be/> Cliquez ensuite sur le lien « simulateur ».
- ◆ Si vous aviez droit à 15 années de certificats verts, ce n'est plus le cas, 5 années ont tout simplement été supprimées !

Si vous désirez associer votre nom en tant que « plaignant » aux actions que nous avons d'ores et déjà entamées, alors, rejoignez-nous!!!

Unissons nos forces pour donner encore plus de poids aux différents recours introduits par TPCV. Le fait de subir des décisions injustes est bel et bien révolu.

Comment nous rejoindre ?

- ◆ Via notre site internet, <http://www.touche-pas-a-mes-certificats-verts.be/> en cliquant sur l'onglet «ASBL > Adhérer à l'ASBL». (Nous sommes également présents sur Facebook à la page « Touche pas à mes certificats verts »)
- ◆ Par courrier : TPCV, boîte postale 10.000, 1470 GENAPPE

Besoin d'informations? :

0470/31.34.32 (Permanence de 9 Hr à 12 Hr et de 14 Hr à 19 Hr, sauf le week-end & jours fériés)

Asbl Touche Pas à mes Certificats Verts



Notre Association Sans But Lucratif, qui regroupe actuellement plus de 16.000 familles, est née d'un collectif apolitique citoyen.

Nous représentons les petits producteurs d'électricité photovoltaïque qui luttent pour conserver leurs droits acquis et légitimes.

DEUX confirmations sont arrivées ces dernières semaines :

- ◆ Application d'une tarification pour l'utilisation du réseau électrique à partir de janvier 2017. Le montant que vous devrez payer (plusieurs centaines d'euros par année) peut être calculé directement sur notre site web : <http://www.touche-pas-a-mes-certificats-verts.be/> Cliquez ensuite sur le lien « simulateur ».
- ◆ Si vous aviez droit à 15 années de certificats verts, ce n'est plus le cas, 5 années ont tout simplement été supprimées !

Si vous désirez associer votre nom en tant que « plaignant » aux actions que nous avons d'ores et déjà entamées, alors, rejoignez-nous!!!

Unissons nos forces pour donner encore plus de poids aux différents recours introduits par TPCV. Le fait de subir des décisions injustes est bel et bien révolu.

Comment nous rejoindre ?

- ◆ Via notre site internet, <http://www.touche-pas-a-mes-certificats-verts.be/> en cliquant sur l'onglet «ASBL > Adhérer à l'ASBL». (Nous sommes également présents sur Facebook à la page « Touche pas à mes certificats verts »)
- ◆ Par courrier : TPCV, boîte postale 10.000, 1470 GENAPPE

Besoin d'informations? :

0470/31.34.32 (Permanence de 9 Hr à 12 Hr et de 14 Hr à 19 Hr, sauf le week-end & jours fériés)